

comportent les deux décrets que le Gouvernement a fait rendre au sujet du chômage.

M. CARROLL: Le ministre peut-il me dire quelles sont ces provinces?

L'hon. M. MURDOCK: Les provinces de la Nouvelle-Ecosse, de l'île du Prince-Edouard, du Nouveau-Brunswick et de Québec ont fait entendre d'une manière générale qu'à cet égard elle sont amplement en mesure de subvenir à leurs propres besoins; nous avons plaisir, bien entendu, à croire que tel est le cas.

L'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) s'est reporté à la déclaration suivant laquelle il y aurait au Canada 200,000 personnes sans emploi. Je suis bien aise de lui annoncer que, d'après les dernières nouvelles, les choses se sont beaucoup améliorées depuis quelque temps et que l'état de choses auquel il s'intéresse tout particulièrement, c'est-à-dire celui qui prévalait à Vancouver et sur le littoral du Pacifique, n'est pas telle qu'il y devrait exister normalement. Un personnage très au courant de la situation m'apprend qu'il se trouve parmi les chômeurs de Vancouver et des environs beaucoup de gens qui n'avaient ou ne pouvaient trouver d'emploi dans les provinces de l'Ouest, et que la rigueur du climat a tout simplement poussés vers Vancouver où ils sont allés grossir les rangs déjà trop nombreux de l'armée des sans-travail. C'est ce qui fait,—détail qui intéressera sans doute mon honorable ami,—qu'au cours du dernier exercice, le Gouvernement fédéral a dû, pour sa part, verser \$102,432.36 pour adoucir la situation que le chômage créait à Vancouver; et cela veut dire que les différentes municipalités et les gouvernements provinciaux ont dû se saigner dans la même proportion pour venir en aide aux chômeurs de Vancouver et des villes avoisinantes.

Le représentant de Winnipeg-Centre et la Chambre peuvent m'en croire, je juge excellent que l'on avise aux moyens de faire face à cette situation. Cependant, comme le vieux proverbe dit que charité bien ordonnée commence par soi-même, je pense qu'on peut affirmer avec autant de vérité et de force qu'assistance et coopération bien ordonnée commencent par soi-même; aussi, suis-je d'avis que ce sont les municipalités et les provinces à prêter l'aide et le concours que réclame la situation résultant du chômage.

Mon honorable ami ne sera peut-être pas fâché d'apprendre aussi que les décrets par lesquels le Gouvernement fédéral s'est engagé à prêter son aide afin d'atténuer les

effets du chômage cesseront d'être en vigueur à compter du 30 du mois courant, et que jusqu'à présent nulle municipalité, nulle province n'en a, que je sache, demandé le maintien en vigueur. S'il était réellement besoin de faire durer plus longtemps ces décrets-là, il me semble que les municipalités et les provinces nous l'auraient fait savoir.

Je le répète donc, je conseille que l'on s'occupe de cette question en s'y prenant comme j'ai dit, et je me plais à espérer que c'est ce qui sera fait. Je me ferai un plaisir de mettre tous les dossiers du ministère du Travail à la disposition de mon honorable ami afin que, ayant tous les documents sous les yeux, il puisse rechercher quelque moyen de faire plus que le Gouvernement n'a accompli à l'égard de cette situation depuis le temps qu'il est aux affaires.

M. SIMPSON: Le département que dirige l'honorable ministre se livre-t-il à des investigations sur l'assurance contre le chômage? A ses yeux, cette assurance constituerait-elle un bon moyen de maîtriser la situation créée par le chômage?

L'hon. M. MURDOCK: Le département du Travail a étudié la question, car, en consultant le rapport de mon prédécesseur, je vois qu'il traite d'une partie du discours du trône de février 1921. Je suppose que cet extrait signifie exactement ce qu'il dit, et que le département du Travail a entrepris d'examiner l'affaire mentionnée par mon honorable ami. Le rapport dit:

Les phrases suivantes du discours de Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture du Parlement au mois de février, montrent l'attitude du parlement fédéral sur cette question:

Le manque de travail, résultat mondial des conditions auxquelles j'ai fait allusion, bien que moins général au Canada qu'ailleurs, a fait l'objet des études les plus sérieuses. Pour venir en aide aux sans-travail, des mesures ont été prises pour leur procurer un soulagement effectif et on a eu recours à des mesures spéciales pour venir en aide aux soldats sortis du service incapables ou partiellement incapables de travailler. Elles seront soumises à votre approbation.

On fait actuellement une enquête au département du Travail sur les systèmes d'assurance pour les sans-travail et de pensions pour les vieillards.

Voilà la partie du discours du trône qui a été citée, et mon honorable ami, j'en suis sûr, se rendra compte que le département du Travail, en exécution de la promesse faite au pays, a entrepris de faire une enquête sur les systèmes d'assurance contre le chômage et de pensions pour les vieillards. Je suis assez certain que le résultat de cette enquête est dans les filières du dé-